



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code des Collectivités
Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le vendredi 05 juin 2026 à 18h30.

Affiché, le 29 mai 2026

Le Maire,



ORDRE DU JOUR : SESSION ORDINAIRE

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2026
- Finances : participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles
- Autorisation de signature de la convention autorisant ENEDIS à installer un poste de transformation dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux
- Personnel communal : renouvellement du contrat d'un agent de la Maison France Services
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs à soumettre à la Direction Départementale des Finances Publiques
- Finances : détermination des tarifs du Restaurant Scolaire pour la rentrée 2026
- Désignation d'un représentant pour la SPL Charente-Maritime Développement
- Motion soumise par le SDEER pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent
- Questions diverses